



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1996/L.1/Add.1
29 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Deuxième session
Genève, 27 février - 4 mars 1996
Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique sur sa deuxième session

Additif

EVALUATIONS SCIENTIFIQUES

Point 4 a) de l'ordre du jour : Examen du deuxième rapport d'évaluation
du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Point 4 b) de l'ordre du jour : Coopération avec le Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat

Projet de conclusions proposé par le bureau du SBSTA

Point 4 a) de l'ordre du jour : Examen du deuxième rapport d'évaluation du
Groupe d'experts intergouvernemental sur
l'évolution du climat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a félicité chaleureusement le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et son Président pour les travaux remarquables réalisés à l'occasion de la rédaction du deuxième rapport d'évaluation et pour la présentation des points essentiels du rapport que lui avait faite le Président le 27 février. Il a estimé que le rapport constituait l'analyse la plus fiable et la plus complète des renseignements scientifiques et techniques disponibles au sujet des changements climatiques et notamment sur leurs causes, incidences, scénarios, mesures correctrices, etc.

2. En recommandant l'ensemble du rapport à l'attention de tous les organes de la Convention, et en particulier au Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), le SBSTA a tout particulièrement pris note des constatations ci-après :

- Les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre et des aérosols s'accroissent en grande partie en raison des activités humaines;
- Le climat évolue et il faut s'attendre qu'il évolue à l'avenir;
- Le bilan des observations donne à penser que l'homme exerce une influence perceptible sur le climat de la Terre;
- En l'absence de politiques spécifiques visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, la température moyenne de la Terre devrait enregistrer une augmentation comprise entre 0,8 et 3,5 °C d'ici à l'an 2100, rythme supérieur à tout ce qui a été observé au cours des 10 000 dernières années;
- Le niveau des mers devrait s'élever d'environ 50 cm d'ici 2100;
- Même après stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre, l'augmentation de la température de la surface terrestre se poursuivrait pendant quelques siècles et celle du niveau des mers pendant de nombreux siècles;
- Les changements prévus du climat auront des conséquences importantes, souvent négatives, sur de nombreux écosystèmes et secteurs socio-économiques, notamment l'approvisionnement alimentaire et les ressources en eau, ainsi que sur la santé;
- Les changements climatiques auront des incidences plus sévères dans les pays en développement dont les possibilités d'adaptation risquent par ailleurs d'être moins nombreuses;
- Les nouveaux travaux visant à réduire les incertitudes existantes devraient notamment porter sur l'estimation des émissions futures, sur une meilleure compréhension des mécanismes spéciaux de rétroaction et sur l'amélioration des projections des rythmes et des caractéristiques régionales des changements climatiques;
- La plupart des pays ont à leur disposition des possibilités d'action non négligeables, utiles en tout état de cause, et le risque de dommage net global dû aux changements climatiques, la prise en compte de l'aversion pour le risque et le principe de

précaution constituent autant de motivations pour aller au-delà d'une politique "sans regrets";

- Il est possible d'utiliser une panoplie de techniques et de politiques efficaces et économes pour réduire sensiblement les émissions nettes de gaz à effet de serre provenant des pratiques industrielles et en matière de production et de demande d'énergie et de gestion de l'espace;
- Des mesures souples et efficaces faisant appel à des incitations et à des instruments économiques ainsi qu'à des dispositions concertées peuvent réduire sensiblement les coûts d'atténuation et d'adaptation ou améliorer l'efficacité par rapport au coût des mesures de réduction des émissions.

Le SBSTA a invité l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et l'AGBM à tenir compte des constatations ci-dessus dans leurs travaux.

3. Le SBSTA a décidé d'inscrire à son futur programme de travail les questions clefs découlant de l'article 2 de la Convention, le niveau des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui empêcherait toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique et les modalités d'une stabilisation à ce niveau, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées des Parties. Dans ce contexte, il a jugé que la deuxième synthèse par le GIEC des informations scientifiques et techniques intéressant l'interprétation de l'article 2 de la Convention constituait une importante étude scientifique et complète. Le SBSTA a également constaté que le GIEC devrait fournir d'autres contributions techniques pour lui permettre ainsi qu'à la Conférence des Parties de relever ce défi politique.

4. Le SBSTA est également convenu que les principales conclusions du deuxième rapport d'évaluation devraient être diffusées sous une forme adaptée à différents publics, une attention particulière étant accordée aux incidences et aux situations aux échelons national et régional. Il a invité les Parties, les organisations et les institutions à y réfléchir de manière appropriée. Il a prié le secrétariat et toutes les organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), organismes de tutelle du GIEC, de collaborer à la diffusion des informations issues du deuxième rapport de manière à faciliter leur assimilation par les différents publics y compris les moyens d'information.

5. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par l'OMM et par certaines Parties au sujet de l'application de l'article 5 de la Convention sur la recherche et l'observation systématique. Il a prié le secrétariat d'établir un rapport succinct sur les questions de recherche et d'observation en collaboration étroite avec les Parties et les organisations internationales compétentes et compte tenu des recommandations figurant dans le deuxième rapport d'évaluation, pour qu'il soit examiné à une future session du SBSTA avant de l'être par la Conférence des Parties.

Point 4 b) de l'ordre du jour : Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

1. Le SBSTA a examiné les conclusions des réunions du Groupe de travail commun des bureaux de la Conférence et du GIEC. Tenant également compte des déclarations faites durant la session, il a approuvé le projet de programme du GIEC à l'appui de ses activités [voir l'annexe ... du présent rapport]. Ce faisant, le SBSTA a insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements de travaux et de ressources entre organes et organisations.

2. Le SBSTA a prié le secrétariat de se fonder sur ce programme de travail adopté par le Groupe de travail commun pour le versement au GIEC en 1996 de la contribution financière prévue au budget de la Convention et de faire rapport à ce sujet à la troisième session du SBI et à la deuxième session de la Conférence.

3. Le SBSTA s'est félicité de l'appui direct, outre le programme de travail [à l'annexe ...], apporté par le GIEC aux besoins en évolution de l'AGBM.

4. Le SBSTA a noté qu'au sujet de plusieurs questions énumérées à l'annexe du document FCCC/SBSTA/1995/3, certains renseignements figuraient dans le rapport spécial du GIEC de 1994 ainsi que dans le deuxième rapport d'évaluation. Ces questions étaient les suivantes :

- Elaboration de méthodes de calcul des projections, des effets des mesures et de détermination des potentiels d'échauffement global;
- Information sur les sources et les puits;
- Réduction des incertitudes relatives aux matières particulaires et à l'ozone troposphérique.

La détermination des aspects techniques et socio-économiques des articles 4.8, 4.9 et 4.10 serait entreprise par le GIEC au titre de la rubrique "Incidences des changements climatiques et mesures correctrices" [(point 10 de l'annexe ...)].

5. Le SBSTA a noté que vu la nécessité de fournir des avis scientifiques et techniques objectifs, le GIEC collaborait avec d'autres organisations internationales compétentes que ses organismes de tutelle l'OMM et le PNUE, notamment la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et il a insisté sur l'importance de cette coopération.

6. Enfin, le SBSTA a prié son président de poursuivre la série de réunions du Groupe de travail commun des bureaux de la Conférence et du GIEC selon qu'il conviendrait, et de lui rendre compte de ces réunions à ses futures sessions.
